

cherche à déterminer le nombre d'enfants pauvres qui devraient décrocher d'ici à l'an 2010. La combinaison des données des deux étapes permet d'obtenir une évaluation de certaines des conséquences économiques du décrochage scolaire des enfants pauvres pour la société.

Pour réaliser ce genre d'évaluation, il faut avancer une série d'hypothèses. Vu l'absence de données d'orientation, certaines de ces hypothèses sont affaire de jugement. Le cas échéant, on a tenté d'établir à la baisse les coûts du décrochage pour la société afin de produire une évaluation plus prudente.

La méthode d'évaluation est assez simple. On a postulé des proportions de décrochage de 27 p. 100 globalement et de 45 p. 100 pour les enfants pauvres, en se basant sur les données établies. Ces taux ont ensuite été réduits de 15 p. 100, soit le pourcentage de ceux qui obtiendront un diplôme d'études secondaires ultérieurement. On ne présume pas que tous les décrocheurs pauvres quitteront l'école uniquement à cause de leur pauvreté, puisque des écoliers non pauvres décrochent aussi. En s'appuyant sur la différence connue des taux de décrochage chez les enfants pauvres et non pauvres, on a évalué le nombre de décrocheurs en excluant les enfants pauvres. La différence entre ce chiffre et le nombre réel de décrocheurs chez tous les enfants représente le nombre de décrocheurs pour motif de pauvreté seulement. Il s'ensuit que même si 23 p. 100 de tous les décrocheurs sont pauvres, on ne peut raisonnablement attribuer à la pauvreté que 11 p. 100 de ces décrochages. Les autres auraient probablement décroché quelles que soient leurs conditions de revenu. La dernière hypothèse, bien étayée, veut que les hommes et les femmes décrochent en proportion à peu près égale.

Les projections démographiques de Statistique Canada ont servi à obtenir le nombre d'enfants qui devraient être dans le groupe d'âge des 15-19 ans entre 1990 et 2010. Le nombre réel de ce groupe d'âge du niveau secondaire variera de 362 000 à 380 000 par année, au cours des vingt prochaines années. En se fondant sur les hypothèses indiquées dans le paragraphe précédent, on a évalué à 11 000 par année le nombre de décrocheurs pour motif de pauvreté seulement. Sur vingt ans, le nombre de décrocheurs s'élèverait donc à 220 000; en tenant compte des 15 p. 100 qui termineront plus tard leurs études secondaires, on obtiendrait un total net de 187 000 décrocheurs.

Afin d'évaluer les coûts économiques imputables à ces 187 000 décrocheurs, il est nécessaire de prévoir le degré de scolarité que devrait raisonnablement atteindre ceux qui n'ont pas grandi dans des familles pauvres. C'est-à-dire, s'ils ne décrochaient pas, quels seraient leurs revenus à vie, leurs dossiers d'emploi, les impôts payés, les prestations de sécurité du revenu reçu, etc.?

A cette fin, on a supposé qu'ils atteindraient le degré moyen de scolarité des Canadiens non pauvres dans le groupe de référence des 25-34 ans (prendre un groupe de référence plus vieux au moment où l'on relève les normes d'éducation aurait établi un degré de scolarité trop faible pour les projections dans le futur). Le degré de scolarité moyen obtenu est légèrement supérieur à 13 années. Il s'agit du repère utilisé pour comparer le rendement économique des 187 000 décrocheurs prévus avec celui qu'ils auraient obtenu s'ils n'avaient pas décroché.<sup>29</sup> Les résultats sont présentés au tableau 12.

Le tableau 12 montre le revenu en dollars que les décrocheurs pour cause de pauvreté auraient probablement gagné s'ils avaient atteint le degré de scolarité moyen. Il est à noter que les deux premières colonnes qui concernent des individus sont en centaines et en milliers de dollars, tandis que les trois dernières colonnes se rapportant aux effets totaux sont en centaines de millions et en milliards de dollars. Dans les colonnes «Individu à vie», on peut voir notamment que les décrocheurs auraient augmenté leurs revenus à vie de 149 000 \$ et réduit leur dépendance à l'égard des prestations